

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

2016/2017/2018



SOMMAIRE

- C'est quoi un projet pédagogique
- Le Projet Educatif de la Commune : valeurs éducatives et moyens mis en place
- Situation initiale

(La commune, les locaux, sites exploitables et matériel, partenariats possibles)

Descriptif Accueil de loisirs

- les locaux
- capacités d'accueil, inscriptions, horaires
- le personnel et la communication
- les tarifs
- une journée type à l'accueil de loisirs
- les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe
- l'équipe pédagogique
- les séjours
- intégration des enfants porteurs de handicaps

C'est quoi un projet pédagogique ?

- C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs et l'organisateur
- Il définit les conditions de fonctionnement
- Il sert de référence tout au long de l'action
- Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne
- Il aide à construire les démarches pédagogiques
- Il est réalisé par l'équipe pédagogique

A partir du projet éducatif de la commune, à partir des valeurs éducatives que l'on souhaite transmettre mais en fonction :

- Du public donné
- Des ressources humaines, financières, matérielles...
- Des installations spécifiques
- Des dates données et horaires prévisibles
- Des modalités de fonctionnement de l'équipe

Le projet éducatif de la commune :

Compte tenu ...

- Des différentes demandes des parents en matière d'accueil extra- scolaire
- De la nécessité de proposer des ouvertures sportives, culturelles et éducatives aux enfants et aux jeunes
- Des difficultés scolaires rencontrées par certains enfants
- Du souhait des jeunes de se voir proposer des sorties et animations adaptées

La commune crée en 1991, le service enfance/ jeunesse qui a pour but d'apporter des propositions d'animation de proximité à destination des enfants et des adolescents qui ne s'inscrivent pas dans le schéma classique des associations sportives et culturelles disponibles sur la commune.

Les objectifs : l'accueil de loisirs des 3/ 10 ans

L'objectif général de l'accueil de loisirs est de développer des actions de loisirs éducatifs et d'accompagnement dans le cadre d'un espace éducatif que représente la commune afin de rendre l'enfant citoyen tout en respectant son rythme de vie. Il est donc proposé aux enfants de s'impliquer dans des activités.

- Les activités proposées visent à l'éducation à la citoyenneté, à l'apprentissage et à l'épanouissement. Elles tiennent compte des valeurs éducatives, de l'âge du public, des compétences des animateurs, des attentes des enfants, des jeunes, des familles.
- L'accueil de loisirs a pour vocation première de permettre à chaque enfant de « passer de bonnes vacances », de découvrir des activités ludiques qu'il n'aurait pas forcément l'occasion de pratiquer chez lui. Il est par ailleurs indispensable d'éveiller la curiosité de chacun tout en respectant sa maturité, de porter une attention particulière aux rythmes de chacun, d'adapter les activités aux compétences motrices de chacun.

Lieu de fonctionnement :

Les enfants et les jeunes sont accueillis à l'ALSH, rue des écoliers.

Le centre accueille des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans. Afin d'être au plus proche des besoins physiologiques du public, les bâtiments sont divisés en 3 parties : 3/5 ans, 6/9 ans, 10/15 ans et 13/17 ans (accueil jeunes)

L'ALSH est déclaré à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Nous sommes don dans l'obligation :

- D'élaborer un projet éducatif et pédagogique
- Un taux d'encadrement réglementaire
- Un encadrement qualifié
- De suivre une réglementation spécifique aux Accueils de Loisirs (déclaration d'ouverture, capacité d'accueil...)

Les locaux des 3/5 ans :

- Une salle d'activité aménagée en plusieurs coins jeux
- Une salle de sieste
- Un bureau
- Sanitaires adultes et enfants
- Une cuisine
- Une salle animateur (ordinateur, livres...)
- Un placard (fournitures)
- Une cour

Les locaux des 6/9 ans :

- Une salle d'activité
- Sanitaires
- Une cour

- Un garage

Les locaux des 10/15 ans et 13/17 ans :

- Une grande salle d'activité (billard, télé, sono...)
- Une cuisine
- Sanitaires
- Placards de rangement

Capacités d'accueil 2014/2015

Périodes	Capacité totale	3/6 ans	+ de 6 ans
Juillet	90	30	60
Août	60	25	35
Automne	60	25	35
Noël	/	/	/
Hiver	65	25	40
Printemps	65	25	40
Mercredis	40	15	25

Les horaires :

- Garderie matin : de 7h00 à 9h00
- Accueil échelonné : de 9h00 à 10h30
- Pause méridienne : de 12h00 à 13h30
(cantine)
- Départ échelonné : de 17h00 à 17h45
- Garderie soir : de 17h45 à 19h00

Les inscriptions :

Vacances scolaires :

Pour toutes les tranches d'âges à la ½ journée ou journée avec ou sans repas

Les mercredis : pour toutes les tranches d'âges à la ½ journée avec ou sans repas

Important !!!!



Les familles doivent réserver à l'avance, jusqu'au mercredi avant les vacances scolaires. De plus, avant toute nouvelle inscription, la fiche sanitaire avec photocopies des vaccinations doit être remplie. Celui-ci est valable pour l'année civile...

Le personnel

Le personnel pédagogique :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 1 animateur pour 8 enfants pour les – de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants pour les 6/17 ans

Composition de l'équipe :

- L'équipe d'encadrement se compose au minimum de 50 % d'animateurs titulaires du BAFA, un maximum de 50 % de l'équipe peut-être stagiaire BAFA et un maximum de 20 % de l'effectif total peut être non-diplômé (Aide-Animateur)

L'accueil de loisirs est placé sous la direction de la responsable du service enfance et jeunesse de la commune : Carole RABILLARD : BAFA/BAFD formation : BEATEP/DEFA. Chargée de l'animation de l'équipe, de la gestion matérielle et administrative des activités, des relations avec les partenaires, les familles, de l'accompagnement des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Elle est garante de la sécurité physique des enfants, de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à sa hiérarchie.

Adjoint : Sébastien Blino : BPJEPS

Personnel technique salarié de la commune :

1 personne pour l'entretien journalier des locaux

1 personne pour le service cantine

Le fonctionnement :

Les activités se déroulent pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi et les mercredis à l'année.

Locaux et sites utilisables par l'ALSH :

- Salle des sports (2)
- Parcours de santé
- Cantine municipale
- Structures de jeux extérieurs (lotissement les layes)

Les différents partenariats possibles :

- Les écoles
- La médiathèque
- Les associations sportives et culturelles de la commune

L'accueil de loisirs des 10/17 ans :

Objectifs :

L'adolescence est une période de rupture et de fragilité mais aussi de découverte et de construction. La manière dont les adolescents mettent à profit leur temps en dehors des heures scolaires est capitale pour leur réussite et leur épanouissement. La rencontre entre les jeunes joue un rôle essentiel à l'adolescence.

Ainsi, l'accueil de loisirs des pré-adolescents et adolescent vise à proposer un encadrement d'adultes et des animations construites sans tomber dans la consommation d'animation.

L'animateur aidera les jeunes à participer activement à l'élaboration de leurs loisirs, à se rassembler autour d'activités structurées ou non, accéder à des moyens de communications modernes, à s'investir dans les projets, à découvrir, apprendre, à mieux comprendre leur environnement, à être protégés et accompagnés quand ils rencontrent des difficultés.

L'équipe d'animation doit utiliser chaque déplacement comme un lieu d'échanges, de rencontres et d'affrontement. La découverte d'autres milieux doit favoriser l'apprentissage de la tolérance dans un espace sécurisant.

L'équipe d'animation doit favoriser le dialogue entre parents/ jeunes/animateurs.

Lieu de fonctionnement :

Pour répondre aux besoins spécifiques des adolescents, l'accueil s'effectue au local (nouvelle extension) qui leur est réservé.

L'équipe :

L'accueil de loisirs est placé sous la direction de la responsable du service Animation enfance et jeunesse :

Carole RABILLARD

Adjoint : Sébastien BLINO : BAFD en cours BPJEPS en cours. Il est chargé de l'animation, de la gestion matérielle et administrative des activités, des relations avec les partenaires, les familles... il est garant de la sécurité physique des jeunes, de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail à sa hiérarchie

Journée type à l'ALSH

3/6 ANS	7/9 ANS ET 10/15 ANS
<ul style="list-style-type: none">● 7H00/9H00 : Garderie● 9h00/10h00 : Accueil en salle● 10h00/ 11h00 : Activité● 11h00/12h00 : Jeux extérieurs● 12H00/13h00 : repas à la cantine● 13h00/14H00 : Sieste échelonnée/ temps calme● 14h00/15h30 : Activités● 15H30/16H30 : Jeux extérieurs et rangement● 16h30/17h00 : goûter● 17h00/17h30 : jeux intérieurs● 17h30/19h00 : garderie	<ul style="list-style-type: none">● 7H00/9H00 : Garderie● 9h00/10h00 : Accueil en salle● 10h00/ 11h00 : jeux extérieurs● 11h00/12h00 : activités● 12H00/13h00 : repas à la cantine● 13h00/14H00 : temps calme● 14h00/15h00 : jeux extérieurs● 15H00/16H30 : activités et rangement● 16h30/17h00 : goûter● 17h00/17h30 : jeux intérieurs ou extérieurs sans véhicules● 17h30/19h00 : garderie

Mise en place de moyens :

- L'animation socioculturelle, durant le temps libre, s'inscrit bien dans la continuité de l'action éducative développée au service de l'enfant, en complémentarité avec l'école et la famille
- Favoriser l'accès à l'information pour que chaque jeune puisse faire ses propres choix quel que soit son âge
- Respecter la laïcité en permettant l'accueil de tous les enfants, quels que soient leur milieu et les convictions de leurs parents, en excluant toutes discriminations d'ordre racial, religieux, physique et moral
- Volonté de respecter les rythmes de vie de l'enfant par un aménagement adapté du temps et des espaces.

L'évaluation :

Elle est fondée sur des critères quantitatifs comme la fréquentation, la régularité, les causes des absences... mais également des critères qualitatifs comme l'évolution, l'intégration des règles de vie, l'implication dans les activités, les relations avec les autres et l'équipe. Les animateurs établissent des bilans au jour le jour.

A partir de l'âge de 12 ans (passage au collège), les formes traditionnelles d'accueil tels que les accueils de loisirs sans hébergement subissent une baisse de fréquentation. Cette baisse s'explique en grande partie par d'autres attentes et besoins différents pour cette tranche d'âge, vers la nécessité de se trouver entre « pairs » et d'être accompagnés vers l'autonomie. Et parce que certains adolescents ont une maturité suffisante pour accéder à une plus grande autonomie, ceux-ci pourront intégrer par la suite « l'accueil jeunes » (junior association) où l'équipe d'animation les accompagnera dans leur projet individuel ou collectif, les valorisera dans leurs actions.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Hors communes
Tranches	0-600 €	601-750	751-900	901-1100	≥ 1101 €	
Journée avec repas	6,95 €	7,95 €	9,95 €	10,95 €	11,95 €	14,90 €
½ journée avec repas	5,90 €	6,40 €	6,90 €	7,40 €	7,90 €	8,85 €
½ journée sans repas	2,60 €	3,10 €	3,60 €	4,10 €	4,60 €	5,55 €
Journée avec sortie	8,95 €	9,95 €	11,95 €	12,95 €	13,95 €	16,90 €

Les goûters pour tous les jours sont compris dans le tarif.

Tarif de la garderie : 0,50 € le quart d'heure.

Repas : 3,30 €

Les Mardis ou autres sorties dans la semaine : Accueil de 10h00 à 11h30 et repas obligatoire au restaurant scolaire sauf pour les 10/17 ans, possibilité de venir à 13h00 les Mardis.

Les vendredis : prévoir pique-nique.

Départ à 10h00 et retour à 18h00.

Facturation et encaissement :

Toute inscription est ferme et définitive, en cas d'absence ou annulation, la journée et le repas vous seront facturés. Seule la raison médicale sera retenue sur présentation d'un certificat médical

Les objectifs pédagogiques ont été définis par l'équipe pédagogique (animateurs, directrice adjointe, directrice) sur les différents temps d'une journée à l'ALSH



Temps d'accueil du matin et du soir (7h00/9h00 et 17H45-19h00 dirigé par 1 directeur)

Les temps d'accueil sont des moments privilégiés de la journée. Ils permettent de donner des repères aux enfants et d'instaurer un climat de confiance. De plus, ce sont des moments propices à la communication, le dialogue entre tous les différents interlocuteurs.

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place	Rôle de l'animateur	Evaluation
<p>- Mettre place un aménagement de l'espace permettant d'être au plus proche des besoins et du rythme du public accueilli</p> <p>-Permettre aux familles de communiquer avec les animateurs de manière efficace et pertinente : mettre en place un « climat de confiance »</p> <p>-Permettre à l'enfant de ne rien faire s'il en ressent le besoin</p> <p>-Amorcer la journée</p>	<p>-Mobilier adapté à la taille des enfants et matériel à disposition</p> <p>-Mise en place de petits «ateliers permanents » permettant aux enfants d'être en autonomie (lecture, jeux de société, dînette, garage, dessin...)</p> <p>-Un coin calme (lecture) pour les enfants fatigués</p> <p>-Matérialiser un espace « accueil » à l'entrée pour les parents et les enfants</p> <p>-Faire à 10h00, des petits groupes d'enfants, afin de leur présenter la journée, règles de vie...</p>	<p>-Accueillir et être à l'écoute de l'enfant et son parent</p> <p>-Utiliser le cahier de transmission parents/ animateurs si besoin</p> <p>-Rassurer l'enfant et le parent si besoin</p> <p>-Faire visiter le centre pour les nouveaux</p> <p>-Propos à l'enfant de jouer avec lui si celui-ci semble un peu perdu</p> <p>-Laisser les enfants jouer entre eux</p> <p>-Prendre le temps de dialoguer avec l'enfant</p> <p>L'animateur sur ces temps doit être actif, à l'écoute et dans l'observation des différents comportements. Ce n'est pas le moment de préparer son activité...</p>	<p>-Niveau bruit dans les salles</p> <p>-est-ce que l'enfant s'est intégré à un groupe ?</p> <p>-Observation des enfants : sont-ils rassurés, inquiets, pleurent-ils ?</p> <p>-Retour des familles</p> <p>-Les parents communiquent-ils avec les animateurs et réciproquement ?</p>

Temps d'activités (10h00/12H00 et 14H/16h30)

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place	Rôle de l'animateur	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> -Prendre en compte les envies des enfants et leur permettre de choisir leurs activités -Permettre à l'enfant de ne pas faire d'activité s'il en ressent le besoin -Mettre en place des projets d'animations innovants et originaux afin de susciter l'envie et motiver les groupes -Mettre n place des activités adaptées aux différentes tranches d'âges -Être vigilant à la courbe d'intensité des activités -Faire participer les enfants dans la préparation et le rangement des activités afin de développer l'autonomie et la notion de solidarité, d'entraide 	<ul style="list-style-type: none"> -Varier les styles d'activités afin de répondre aux envies des enfants -Alterner activités calmes et celles plus sportives -Séparer les groupes -Bien expliquer le contenu des activités afin que l'enfant puisse faire son choix -Faire tourner les groupes sur plusieurs activités afin d'éviter l'ennui -Laisser à disposition « l'atelier permanent calme » pour l'enfant qui ne souhaite pas faire d'activité -Mettre du matériel à disposition des enfants -Instaurer des petits temps de discussions et des outils permettant aux enfants de d'exprimer sur leurs envies et leur propre évaluation des activités 	<ul style="list-style-type: none"> -Préparer, animer et évaluer les projets d'animation -Faire participer les enfants à l'installation et au rangement des activités -Adapter l'activité à l'âge des enfants -Préparer son activité en amont et l'évaluer -Donner du sens aux activités par le biais des projets d'animation -Jouer av les enfants, leur montrer l'exemple afin de les motiver -Préparer son matériel et faire une liste d'achat en amont si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants expriment- ils leurs envies ? -Utilisent-ils les outils d'évaluation mis en place par l'équipe ? -Les enfants prennent-ils du plaisir dans la réalisation des activités ? -Les animateurs observent-ils une baisse de motivation des enfants ou au contraire de l'enthousiasme ? - Les enfants vont -ils jusqu'au bout de l'activité ?

Temps libres et temps calmes (à partir de la fin du repas jusqu'au début des activités)

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place	Rôle de l'animateur	Evaluation
<p>-Permettre aux plus jeunes de se reposer, dans un environnement calme afin qu'ils récupèrent et ainsi suivre leurs rythmes biologiques</p> <p>-Permettre aux plus grands de se retrouver entre eux, faciliter les échanges et jouer librement entre eux sans activités dirigées</p>	<p>-Instaurer un temps de sieste pour les petits avec un réveil échelonné</p> <p>-Pour le temps libre, mettre à disposition des jeux calmes</p> <p>-Faire des petits groupes d'enfants afin d'éviter l'énervement et faciliter les dialogues</p>	<p>-Accompagner les enfants à la sieste et surveiller ce temps là, afin que les enfants qui en ont besoin dorment</p> <p>-Expliquer aux enfants le bénéfice de la mise en place d'un temps calme et libre et rappeler si besoin les règles de vie</p> <p>-être présent afin de respecter le calme, jouer avec eux s'ils le demandent</p> <p>-S'organiser entre animateurs pour prendre des pauses afin que les enfants ne se retrouvent pas seuls</p>	<p>-Observation des groupes : sont-ils calmes pour commencer l'activité ?</p> <p>-Sont-ils à l'écoute, demandeur d'activités ?</p>

Temps de repas (12h00/13h30) et de goûter (16h30/17h00)

Les temps de repas et de goûter sont des moments conviviaux qui facilitent les interactions entre les différents acteurs

De plus, ils répondent à un besoin vital pour tout un chacun ...

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place	Rôle de l'animateur	Evaluation
<p>-Permettre aux enfants de prendre leurs repas dans un environnement calme et convivial et ainsi favoriser la communication</p> <p>- différencier la salle de déjeuner pour l'enfance et la jeunesse</p> <p>-Eveiller les enfants aux nouvelles saveurs afin qu'ils prennent du plaisir</p> <p>-Permettre aux enfants de participer aux différentes tâches de la vie quotidienne afin de développer leur autonomie</p>	<p>-Positionner un animateur par table afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre autonome les ados : se sert tout seul, aide au nettoyage de leurs tables avec l'aide d'un animateur • Faire goûter les nouveaux aliments aux enfants • Aider les petits si besoin (couper la viande...) • Eviter l'énervement • Susciter la discussion et l'écoute <p>-Utiliser tout l'espace disponible pour le goûter et faire des petits groupes</p>	<p>-Servir les enfants si besoin, faire respecter le calme</p> <p>-S'assurer que les enfants mangent</p> <p>-Respecter les horaires de repas afin que les enfants aient le temps de manger sans précipitation surtout lors des sorties</p> <p>-Expliquer aux enfants ce qu'il y a dans leurs assiettes ainsi aborder le thème de la nutrition et l'équilibre des repas et des goûters</p> <p>-Faire des retours aux parents si on observe un problème d'alimentation</p> <p>-Ne pas forcer un enfant à manger</p>	<p>-Les enfants sont-ils calmes ?</p> <p>-Ont-ils mangé à leur faim</p> <p>-Ont-ils découvert de nouvelles saveurs ?</p> <p>-Utiliser les outils d'évaluation pour les moments de repas</p> <p>-Participent-ils à l'installation, rangement ?</p> <p>-Ont-ils passé un bon moment ?</p>

--	--	--	--

Réunions hebdomadaires animateurs

Samedi avant les vacances de 8h30 à 12h00

préparation des activités pour les vacances.

Le Vendredi de 8h30 à 9h30 : réunion bilan de la semaine

Elles sont essentielles pour le bon fonctionnement de la structure et font parties du travail d'un animateur

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place	Rôle de l'animateur	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> -Instaurer un temps hebdomadaire ou les animateurs pourront communiquer sans la présence des enfants -Mettre en place des projets d'animation en équipe -Faire l'évaluation des différents temps de l'ALSH et du projet pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> -Choisir en équipe un jour dans la semaine pour faire cette réunion hebdomadaire -Instaurer un cahier de liaison animateurs qui servira de pense-bête -Les directeurs devront veiller à ce que tous les animateurs s'expriment -Lors de la réunion de préparation de l'ALSH se mettre d'accord sur le déroulement de cette réunion -Si besoin, les directeurs pourront demander aux animateurs de participer à une autre réunion dans la semaine, notamment en cas de problème particuliers, conflits... -Faire un retour sur les envies des enfants et leur propre évaluation de leurs vacances afin que l'équipe adapte ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> -S'investir dans la réunion, prendre la parole -Analyser son travail, ses pratiques, se remettre en question -Être à l'écoute de ses collègues -Proposer des solutions 	<ul style="list-style-type: none"> -Les équipes travaillent- elles sur des projets communs ? -Le dynamisme ou lassitude de l'équipe -Force de propositions ? -Investissement des équipes ?

--	--	--	--

L'équipe pédagogique



Les parents nous confient leurs enfants. C'est notre responsabilité de garantir la sécurité physique, affective et morale.

Par définition l'animateur est celui qui motive, agit, anticipe, écoute, observe, veille au respect de chacun et au respect du matériel, suscite et prend des initiatives, s'implique, encourage la coopération, s'adapte...

En bref, l'animateur n'est pas là pour « garder » ou pour « occuper » les enfants, mais bien pour **animer**

Les animateurs stagiaires BAFA

(Brevet d'Aptitudes aux fonctions d'Animateur)

Avant le séjour, le directeur rencontre les stagiaires pour leur expliquer comment se déroulera leur évaluation

Chaque semaine, les stagiaires rencontrent le directeur afin de faire le bilan de leur semaine et fixe des objectifs pour les semaines futures

A tous moments, les stagiaires peuvent demander des informations, des compléments à l'équipe d'animateurs ainsi qu'au directeur

Les Non négociables de l'équipe de direction

Etre capable de s'investir dans la préparation de l'ALSH et dans les bilans

Auto évaluer ses animations

Ne pas mettre en danger physique ou moral les enfants et les jeunes

Respecter le projet pédagogique

La consommation de tabac et d'alcool est interdite dans les locaux, il sera demandé de ne pas fumer dans l'enceinte du centre de loisirs mais en dehors du portail

La consommation de substances illicites est interdite

Le téléphone portable sera toléré pendant les sorties à des fins professionnelles, lors des activités du centre, l'utilisation du portable devra se faire uniquement lors du temps de repas et de pause

La pause « Café » d'un quart d'heure à tour de rôle doit être effectuée obligatoirement dans le bureau des animateurs

Respecter les locaux et le matériel

Être à l'écoute des enfants et des jeunes et rassurer si besoin

Séjours courts



A la demande des enfants et des parents, nous mettons en place l'été des séjours courts. Il faut bien garder à l'esprit que pour certains enfants ce sera la première fois qu'ils dormiront sous tentes sans leurs parents. Il sera donc très important de rassurer les enfants.

Le séjour est aussi un moment angoissant pour les parents qui nous laissent leurs enfants. C'est donc à l'équipe pédagogique de bien communiquer avec les parents sur le déroulement, le trousseau à fournir, le couchage...

L'objectif du séjour court :

Permettre aux enfants de découvrir une autre expérience de vacances, d'être acteurs de leurs vacances et partager des moments de plaisirs avec les copains, laisser aux enfants la possibilité de choisir leurs vacances.

- Dormir sous- tentes avec les copains (les enfants pourront choisir avec qui ils souhaitent dormir, tout en respectant la non- mixité)
- Faire les courses pour les repas (avant et pendant le séjour)
- Réaliser les menus (les enfants composeront les menus, aux animateurs de faire attention à l'équilibre des menus)
- Participer aux différentes tâches (préparations des repas, vaisselle, rangement...)
- Préparer le matériel avant de partir
- Participer à l'apprentissage du respect et de la vie en collectivité
- Règles de vie à réaliser avec les animateurs

Intégration des enfants porteurs de handicaps

Bien que l'accueil de loisirs de SAINT-DOLAY ne soit pas une structure spécialisée dans l'accueil des enfants handicapés, elle peut tout à fait accueillir les enfants atteints de trouble de santé ou de handicaps dans la mesure où la sécurité affective, morale et physique de ces enfants et des autres enfants du centre peut être assurée.

Si le cas se présente, l'équipe d'animation doit être informée correctement par les familles des spécificités du handicap de l'enfant et des précautions éventuelles à prendre. En fonction du handicap, le centre réfléchira aux moyens à mettre en place pour assurer l'accueil de l'enfant ou du jeune : mise à disposition d'un animateur supplémentaire, formation et sensibilisation des animateurs...

Il semble important de préciser que l'équipe n'est pas formée à l'accueil d'enfants présentant des handicaps lourds. Dans ce cas, une réflexion devra être menée préalablement quant à l'accueil éventuel de ces enfants.